

LA DCT, la procédure

- 1 **Contactez l'animatrice DCT** afin de se renseigner sur l'éligibilité de votre projet au dispositif ;
- 2 **Déposer une demande d'aide** au Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois ;
- 3 **Attendre l'accusé de réception** de la demande* pour commencer le programme d'investissements ;
- 4 **Transmettre l'ensemble des pièces** nécessaires à la complétude du dossier.
- 5 **Examen de votre dossier** en Comité Technique puis validation en Comité Syndical (instance décisionnelle du Pays).
- 6 **Envoi de la notification** vous informant de la décision du comité et précisions des modalités d'intervention le cas échéant.

* Cet accusé de réception ne saurait valoir promesse d'aide. Seule la notification qui vous sera adressée vous informera de la décision finale (tenant compte de l'éligibilité du projet, du respect des critères énoncés dans le règlement intérieur de la DCT et des crédits disponibles sur les différentes actions mises en œuvre).

“

Grâce à la DCT, j'ai pu bénéficier d'une aide financière dans le cadre de la création de mon magasin, un vrai coup de pouce !

”



Didier BOURLION

Fromager à
AUBUSSON

Contact

Chrystel CADENEL

Animatrice de la DCT du Pays Sud Creusois
Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois
Hôtel de Ville – 50 Grande Rue – 23200 AUBUSSON
Tél. : 05 55 66 99 96 • Fax : 09.72.11.16.39
Email : dct@paysudcreusois.fr

Dispositif financé par :



Partenariat technique :



Démarche Collective Territorialisée du Pays Sud Creusois (D.C.T.)



La DCT,
pour agir
en proximité !

Un outil de développement local
en faveur de l'artisanat,
du commerce et des services



LA DCT, c'est quoi ?

- Un sigle : Démarche Collective Territorialisée ;
- Un outil au service du développement économique local ;
- Une opération de proximité ;
- Un programme d'actions partagé ;
- Une mobilisation de tous les partenaires économiques ;
- Et surtout : **des informations, des conseils, des aides pour les entreprises artisanales, commerciales et de services !**

5 axes d'intervention

Axe 1 : Renforcer l'attractivité des locaux professionnels
Anticipez la réglementation en matière d'accessibilité !

Axe 2 : Soutenir la transmission et la reprise des entreprises
Repreneurs d'entreprises, la DCT peut vous accompagner !

Axe 3 : Favoriser les démarches éco-environnementales
Agissez sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables !

Axe 4 : Soutenir et développer les services de proximité
Jouez la carte de la proximité !

Axe 5 : Moderniser la communication et la promotion des entreprises
Professionnalisez et mutualisez vos outils de communication !

Activités exclues : activités agricoles, exploitations forestières, commerce de gros, métiers du transport, auberges de Pays, campings, gîtes, activités financières, assurances, agences immobilières, activités scientifiques et techniques, services aux entreprises, activités de formation, activités de la santé et de l'action sociale, activités saisonnières, activités récréatives, culturelles et sportives, pompes funèbres, ...

LA DCT, pour qui ?

Vous :

- exercez une activité artisanale, commerciale ou de services sur le Pays Sud Creusois ;
- êtes immatriculé au Répertoire des Métiers et/ou inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- avez une clientèle principalement locale et composée de particuliers ;
- êtes en situation économique et financière saine ;
- avez un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 € et moins de 50 salariés.

La DCT peut vous accompagner dans vos efforts d'investissements !

A savoir

Associations ou groupements de commerçants, d'artisans et d'entreprises de services ainsi que collectivités (ou leur regroupement), vous pouvez aussi bénéficier de la DCT si votre projet est à caractère économique.

Le Pays Sud Creusois en quelques chiffres :

- 4 Communautés de Communes
- 79 communes
- 1 590 km²
- 29 600 habitants

LE PAYS SUD CREUSOIS

- Communauté de communes Bourgneuf - Royère de Vassivière
 ■ dont communes appartenant au PNR
- Communauté de communes CIATE Creuse Thaurion Gartempe
- Communauté de communes Aubusson-Felletin
 ■ dont communes appartenant au PNR
- Communauté de communes du Haut pays marchois
 ■ dont communes appartenant au PNR

Le Pays Sud Creusois en Limousin



Spécificité du Pays Sud Creusois :

- 15 communes faisant également partie du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin :
- orientation prioritaire vers la DCT du Pays Sud Creusois
 - partenariat engagé entre les deux territoires pour une orientation optimale des projets.

